



Réunion du Bureau du S.D.E. du 6 octobre 2017

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau s'est réuni le vendredi 15 septembre, à 18 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Boirie, Carrère, Pourteau, Solles et Vergez ;
MM. Armary, Cazabat, Dutour, Fourcade, Guilhas, Laffont, Mur, Pelieu et Piron

Excusés : Mmes Bourdeu, Curbet, Durrieu et Mendes ;
MM. Boubée, Dabezies, Laffaille et Lussan

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Serge Cieutat, Jean Chanéac, Elodie Gazave, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy

Pour la ville de Tarbes : Pascal Navarro

Ordre du jour

- *Décisions suite à la CAO*
- *Retour sur enquêtes : feux de signalisation et énergie éclairage public*
- *Point sur le transfert EP de la ville de Tarbes*
- *Partenariat SDE/EPCI*
- *Avancement des travaux ENR*
- *Jury de recrutement SDE*
- *Questions diverses*

En préambule, Monsieur Frossard donne la parole à Maryse Carrère qui doit quitter la réunion très tôt. Mme Carrère, nouvelle sénatrice, ne peut plus être vice-présidente du SDE mais souhaite rester membre du bureau. Le bureau, à l'unanimité, accepte et lui adresse ses félicitations. Le Président profite de ce moment pour présenter Claude Cazabat, nouveau membre en remplacement de Jean-Bernard Sempastous, nouveau député des Hautes-Pyrénées.

Monsieur Frossard évoque également le remplacement d'un membre du bureau suite au décès de Monsieur Fortassin. Monsieur Paul, ancien maire de Bordères sur Echez et également décédé, aurait dû compléter le bureau. Suite aux rencontres que le SDE a eues avec les Communautés de Communes, une demande a été formulée auprès du SDE par la Communauté de Communes Neste Barousse. Elle souhaiterait que la Barousse soit à nouveau représentée au sein du Bureau. Daniel Frossard représenterait donc le canton de Bordères sur Echez et le Président suggère aux membres du bureau de proposer aux délégués de la Barousse de choisir un représentant. Le Bureau approuve. Les évolutions du bureau seront présentées à l'assemblée générale du 15 décembre prochain.

Avant d'informer les membres du Bureau des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie peu avant la réunion de bureau, portant sur les 4 marchés en cours, détection et géo-référencement du réseau d'éclairage public, audits énergétiques, emprunt annuel du SDE et accord-cadre travaux 2018-2021, le Président présente Pascal Navarro, technicien à la ville de Tarbes, qui a été invité dans le cadre de la participation de Tarbes au groupement de commandes pour le marché de détection et de géo-référencement du réseau d'éclairage public.

La première décision prise par la CAO concerne le marché de géo-référencement des réseaux. Dominique Alexandre en rappelle l'objet. En conclusion, il est proposé d'attribuer le lot 1 à l'entreprise SGEA et le lot 2 à l'entreprise ADRE. Au vu des offres reçues pour les lots 3 et 4, la Commission a décidé de déclarer ces 2 lots sans suite et de relancer un marché en 2018. Le Bureau approuve ces décisions et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL70-10-2017	Autorisation de signature du marché « Détection et géo-référencement du réseau d'éclairage public » Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation qui a été passée par le Syndicat Départemental d'Energie relative à l'appel d'offres pour le géo-référencement du réseau d'éclairage public. Après délibération, le Bureau décide : - d'attribuer le lot 1 (Tarbes) à l'entreprise SGEA pour un montant de 174 594,39 € HT - d'attribuer le lot 2 (périphérie de Tarbes) à l'entreprise ADRE, pour un montant de 188 126,53 € HT - de déclarer les lots 3 (Lourdes et Pays des Gaves) et 4 (Bagnères et Nord du Département) sans suite, pour motif économique - d'autoriser le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces s'y rapportant

La deuxième décision prise porte sur le marché des audits énergétiques de bâtiments publics.

Simon Alleman en rappelle le déroulement. A l'issue de la présentation, les membres de la Commission ont décidé de retenir le bureau NR+, pour son meilleur prix et sa meilleure qualité technique. Le Bureau n'émet pas d'objection et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL71-10-2017	Autorisation de signature du premier marché subséquent « Audits énergétiques de bâtiments publics » Les 3 bureaux d'études sélectionnées dans l'accord-cadre ont été consultés dans le cadre de ce marché subséquent pour la réalisation de 9 audits énergétiques. Après délibération, le Bureau décide : - d'attribuer ce premier marché subséquent au bureau d'études NR+ pour un montant de 8 250 € HT - d'autoriser le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces s'y rapportant

Le Président aborde le dossier de l'emprunt réalisé annuellement par le SDE. 5 banques ont été consultées : la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Banque Populaire. Les offres initialement déposées auraient dû de conduire à choisir la Caisse d'Epargne (meilleur taux) mais cette offre n'était valable que pour le mois de septembre et la banque a fait savoir qu'elle ne pourrait la maintenir en octobre (hausse du taux).

Les deux offres suivantes (Société Générale et Crédit Agricole) sont quasi-identiques pour la durée souhaitées de 15 ans à taux fixe. Des réserves ayant été émises par Michel Pélieu sur la Société Générale qui ne fait pas d'efforts pour soutenir les projets des communes, le bureau décide de retenir à l'unanimité le Crédit Agricole qui est très présent sur les sujets relatifs au soutien des énergies renouvelables. **Une délibération est prise en ce sens.**

D 74-10-2017	Demande de prêt pour le financement des travaux « électrification rurale et éclairage public » Considérant le vote du budget 2017 du SDE par le Comité Syndical qui a décidé d'un montant d'emprunt au titre de l'exercice 2017, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générale du Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, décide : - Pour financer les travaux d'électrification rurale et d'éclairage public réalisés sur l'exercice 2017, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de 733 733,10 € - D'autoriser Monsieur Daniel Frossard, Président du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Agricole
--------------	--

Maryse Carrère, Claude Cazabat et Jean-Claude Piron quittent la séance à 17 h 45.

La discussion se poursuit par le retour sur les 2 enquêtes lancées par le SDE auprès des communes.

Les deux enquêtes avaient pour objet la signalisation lumineuse liée à la sécurité routière et la prise en charge de la consommation électrique de l'éclairage public par le SDE65. Pour la première enquête, Monsieur Rouch rappelle que Monsieur Boubée souhaitait que le Syndicat accompagne les communes sur la gestion des feux (principalement à cause de l'astreinte de sécurité et de l'entretien). Il rajoute que par le passé, le SDE avait assuré cette mission. Ce dossier a été aussi relancé par l'étude d'un partenariat avec la ville de Tarbes. Jean-Luc Lavigne restitue les résultats de cette enquête qui révèle un vif intérêt des communes pour un service mutualisé d'entretien des feux assuré par le SDE65. Le Président demande si les panneaux d'enseignes lumineuses y ont été intégrés. Le directeur suggère de mener une réflexion sur ce sujet via un groupement de commandes proposé aux collectivités. Le Président poursuit la discussion en soulignant que les suites données à ce sondage ne devraient pas poser de problème mais s'interroge sur le nombre de communes qui adhéreront. Monsieur Rouch répond qu'avec 107 communes intéressées, il sera assez aisé de financer le service mais les communes devront préalablement délibérer. Cette proposition sera soumise à l'assemblée générale du 15 décembre prochain. Le bureau donne son accord.

Le directeur évoque ensuite l'enquête sur la maîtrise de la consommation électrique de l'éclairage public. Pour information, il indique que le montant de la facture énergétique dans les Hautes-Pyrénées se monte à deux millions et demi d'euros. L'arrivée des compteurs « Linky » va

permettre de maîtriser les données énergétiques. Il passe ensuite la parole à monsieur Lavigne qui commente les résultats. D'une manière générale, les communes sont favorables au transfert des abonnements électriques au SDE (voir détail sur diaporama joint). Ce dossier sera également présenté à l'assemblée générale de décembre. En conclusion, Monsieur Rouch précise que les communes devront participer financièrement au paiement des factures via le mémoire entretien. Les aspects juridiques, techniques et financiers sont à caler. A cet effet, le SDE travaillera avec EdF qui assure la gestion des contrats et la facturation. Les membres du bureau approuvent la démarche.

Le point suivant porte sur la réflexion engagée avec la ville de Tarbes sur la maintenance de son réseau d'éclairage public.

Monsieur Rouch rend compte au Bureau des conclusions du dernier entretien avec la ville de Tarbes. Il évoque les difficultés rencontrées tant au niveau administratif qu'au niveau du personnel de la ville de Tarbes pour le transfert de la compétence entretien de l'éclairage public au SDE. Il poursuit en signalant que pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques, il n'y a pas de souci pour le transfert de compétence car la ville y voit un intérêt sur le plan de la gestion, du dépannage, etc...

Il revient sur la gestion des feux de signalisation. Ce transfert est abandonné car le mode de fonctionnement de l'agent de la ville en charge de la gestion des feux n'est pas compatible avec le fonctionnement du Syndicat. Par contre, ce service relatif à la maintenance des feux de signalisation routière sera mis en place pour les autres communes et la collaboration avec Tarbes se cantonnera à un échange de données via le SIG et la mise en place d'une supervision commune.

Michel Pelieu pense que pour les communes rurales, la mise en place de ce service est compréhensible car elles en attendent beaucoup, mais il reste réservé sur Tarbes car elle a les moyens d'être autonome.

Bruno Rouch rappelle les propositions de partenariat qui ont été faites à la ville de Tarbes et rajoute que la maintenance du quotidien avait été laissée à la ville. Monsieur Pelieu relance le sujet en demandant comment cela se passe ailleurs. Les villes de Foix dans l'Ariège et de Mende en Lozère ont fait la démarche mais ces deux communes sont plus petites que Tarbes.

Pascal Navarro, technicien à la ville, intervient sur ce sujet en expliquant que pour une ville comme Tarbes, il ne peut pas y avoir de défaillance au niveau de l'entretien de l'éclairage en sachant que le SDE assure aussi l'entretien sur d'autres communes et que la ville souhaite maîtriser les délais et l'exploitation du réseau.

En conclusion, le directeur propose au Bureau de faire une proposition officielle à Tarbes, limitée à un partenariat ciblé selon 2 scénarios, et le Président rencontrera le maire pour lui présenter le dossier.

Ange Mur demande si cela veut dire que le SDE achètera le matériel pour la ville.

Le directeur explique que pour le premier scénario, la réponse est positive au contraire du scénario deux, sauf si un groupement d'achat est constitué. Monsieur Mur demande ce que vont y gagner les petites communes. Monsieur Rouch explique que ce partenariat est neutre pour les petites communes puisque les charges de la ville continuent d'être supportées par la ville. Pour le SDE, il constitue un renforcement de sa compétence et une vue d'ensemble sur le département.

Jean Guilhas part à 18 h 45.

Le sujet suivant concerne les partenariats envisagés entre le SDE et les EPCI.

Monsieur Rouch évoque le retour favorable des Communautés de Communes suite aux réunions qu'elles ont eues avec le Syndicat. L'entretien des zones d'activités a été l'un des points principaux des discussions. Les appareils d'éclairage public situés sur ces zones seront référencés et 2 factures seront établies (une pour la commune et une pour la communauté de communes). L'éclairage public reste attaché au pouvoir de police du maire en ce qui concerne la sécurité.

Le deuxième point évoqué lors de ces rencontres a porté sur l'évolution du service de conseil en énergie partagé. En accord avec l'ADEME, ce service serait proposé aux communautés de communes.

Denis Maumus rappelle le fonctionnement actuel du service (voir diaporama) mais la répartition n'est pas équitable sur l'ensemble du territoire du département, d'où l'idée de créer un pôle CEP dans chacune des communautés. Simon Alleman et lui-même tiendraient des permanences. Les communautés de communes se sont dites intéressées par ce service qui pourrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2018 si les EPCI confirment leur intention d'y souscrire. Quant à son financement, il reste inchangé. Monsieur Rouch complète en précisant que le SDE aidera les communautés de communes à le mettre en place. Quant à la communauté d'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées, elle a des agents avec qui le Syndicat travaille déjà. Une réunion de présentation du dispositif est prévu le 18 octobre.

Monsieur Pelieu fait une digression sur l'accord que le Département a signé avec Orange concernant la desserte des Haut-Pyrénées au niveau télécommunication et du haut débit (FTTH). 155 000 prises sont à desservir dans les 4 ans à venir, mais sur un nombre important de communes. Aujourd'hui, Orange s'engage sur les 4 années à venir à réaliser ses travaux à la place du Département. Le Président du Conseil Départemental pose la question de savoir si cela ne serait pas intéressant de mutualiser les travaux avec ceux du SDE. Il souhaite que le SDE et Orange se rapprochent et le Département sera l'acteur intermédiaire.

Ange Mur demande si une cartographie est existante. Michel Pelieu répond par l'affirmative mais il n'est pas pleinement satisfait et dans l'immédiat, il poursuit la négociation avant de la diffuser.

Jérôme Gimenez intervient en soulignant que l'on parle beaucoup de souterrain mais il est possible aussi de déployer la fibre sur les poteaux aériens. Monsieur Pelieu rétorque qu'EdF a peur que la pose de la fibre sur des poteaux moyenne tension entraîne la chute de ces poteaux, ce qui est une idée ridicule. Il revient sur cet accord avec Orange en soulignant que les Hautes-Pyrénées sont le premier département à l'avoir obtenu sauf le Territoire de Belfort qui a une configuration différente.

Le directeur propose de relancer le dossier de mutualisation des travaux avec Orange et souhaite également la tenue de rencontres plus régulières avec les représentants d'Orange. Monsieur Pelieu se propose comme intermédiaire pour cela.

Monsieur Rouch aimerait aussi rencontrer la personne qui représente le Département sur ce dossier. Le Président du Conseil Départemental propose d'organiser la réunion.

La discussion reprend sur les dossiers en cours au SDE.

Denis Maumus fait un point sur les réseaux de chaleur. Il informe les membres du Bureau de l'installation du réseau de chaleur à Castelnau-Magnoac le matin même et de la mise en service

programmée la semaine du 15 octobre. Le directeur évoque l'inauguration ; Messieurs Frossard et Verdier se rencontreront et l'invitation sera également envoyée aux membres du Bureau.

Jean Chanéac enchaîne sur les dossiers photovoltaïques et hydroélectriques. Pour le volet hydroélectrique, les demandes des communes d'Aragnouet, Sarniguet et Sers sont programmées. La commune de Barèges est d'accord pour continuer la démarche. Monsieur Chanéac aborde ensuite le dossier de la commune de Tramezaygues qui sera abandonné à cause des réserves émises par la DREAL et la DDT. Monsieur Pelieu rajoute qu'il a régulièrement rencontré des oppositions systématiques de la part de ces organismes pour certains projets présentés par le Département.

En ce qui concerne les projets photovoltaïques, le plus urgent est celui de Rabastens, toiture photovoltaïque sur le marché aux bestiaux (puissance de 1 MWc, production de 1,1 GWh/an) qui doit faire l'objet d'un dépôt de candidature à la CRE.

Monsieur le Président propose au Bureau de délibérer favorablement pour réaliser ce projet qui sera le premier d'envergure du SDE et le premier dépôt à la CRE. Les financements seront inscrits au budget annexe 2018. **Une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL72-10-2017	Autorisation de signature du premier marché subséquent « Projet photovoltaïque de Rabastens – marché aux bestiaux » M. le Président rappelle aux membres du bureau le projet de toiture photovoltaïque sur le marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre dont les caractéristiques, avant étude détaillée, sont les suivantes : - surface : +6000 m² - puissance : 1 MWc - production envisagée : 1,1 GWh/an Afin d'engager ce projet, un dépôt de candidature à l'appel d'offres de la CRE du 06/11/2017 doit être effectué dès que possible. En conséquence, le Président propose de délibérer favorablement à la candidature du SDE pour ce projet photovoltaïque de Rabastens et pour cela de déposer le dossier auprès de la CRE. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : 1- accepte la proposition du Président, 2- autorise le Président à engager le projet, à saisir la CRE et à signer tout document s'y rapportant.

Le dossier suivant porte sur le jury de recrutement pour le poste d'attaché administratif.

Madame Carrère fait partie du jury mais absente au moment de la discussion, le Président propose qu'elle soit contactée afin de définir la date de réunion du jury avec elle.

Monsieur Rouch revient sur l'Entente régionale des 13 SDE de la région Occitanie

Il rappelle la journée du 28 septembre qui s'est déroulée au Pic du Midi et présente les décisions prises par l'Entente à soumettre au Bureau :

- renouvellement des concessions (4 SDE sont concernés)

Les SDE ont décidé la mise en place d'une démarche régionale pour négocier avec Enedis. Le montant de l'enveloppe attribuée à cette opération est d'environ 3 000 euros.

- développement des Smart Grid

Une étude prospective régionale va être lancée pour définir les besoins. L'enveloppe financière s'élève à 2 000 euros pour chaque SDE.

- forum Energaïa les 13 et 14 décembre 2017 à Montpellier

Comme l'an passé, le SDE65 va y participer et un budget est également y consacrer, de l'ordre de 2 000 euros.

Sur ces trois premières décisions, l'accord du Bureau sur la participation financière du Syndicat est sollicité. Les membres du Bureau approuvent sans réserve et **3 délibérations sont prises en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 76-10-2017	Mise en œuvre d'une décision de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée du 28 09 2017 « Renouvellement des concessions de distribution électrique en Occitanie » M. le Président explique aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, plusieurs orientations ont été prises, qu'il convient de soumettre à leur approbation. La première d'entre elles a porté sur <u>le renouvellement des concessions de distribution électrique en Occitanie.</u> Dans le cadre de la finalisation des discussions sur le nouveau modèle national de cahier des charges de concession entre Enedis, EDF, la FNCCR et France Urbaine, les syndicats d'énergie seront amenés à négocier avec Enedis en s'appuyant sur ce modèle et en y insérant des spécificités territoriales. 3 départements seront concernés en 2018 ; les Hautes-Pyrénées plus tard (mais avant 2024). L'Entente s'est prononcée sur les orientations suivantes : 1) Les 13 syndicats s'engagent à être solidaires pour utiliser le nouveau modèle à intervenir dans les délais compatibles avec les besoins des syndicats dont les premiers contrats arrivent à échéance, soit en mars 2018 ; 2) Les 13 syndicats ont identifié, en complément des sujets locaux incombant à chacun des départements, des sujets d'intérêts régionaux liés notamment à la transition énergétique et aux attentes de la Région à Energie Positive qu'il convient de réunir dans une « boîte à outils régionale » pour que chaque syndicat puisse l'utiliser en fonction des spécificités de son territoire, notamment sur : • le contrôle du raccordement des producteurs d'électricité ; • la maîtrise d'ouvrage pour le raccordement des producteurs d'électricité ; • la liste des opérations de transition énergétique éligibles à la redevance R2 ; • l'établissement, en marge des relations avec Enedis, d'un barème optimisé pour les travaux sous tension TST, afin d'assurer la continuité de la desserte en électricité dans les meilleures conditions.

	3) Les 13 syndicats solliciteront une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage externalisée, mutualisée et dédiée à ces sujets présentant un intérêt régional, pour coordonner, étudier et rédiger les documents dans le cadre des discussions à cet effet ; 4) Les 13 syndicats prévoient les crédits associés à cette assistance partagée. Le Président propose d'approuver ces orientations validées au sein de l'entente régionale. Après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité ces 4 orientations et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant et à engager les dépenses correspondantes dans la limite de 4 000 euros.
--	---

N°	Objet de la délibération
DL 77-10-2017	Mise en œuvre d'une décision de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée du 28 09 2017 « Développement des Smart Grid au sein des SDE » M. le Président explique aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, plusieurs orientations ont été prises, qu'il convient de soumettre à leur approbation. La deuxième d'entre elles a porté sur le lancement d'une <u>étude régionale relative au développement des « Smart Grid » au sein des SDE.</u> L'accroissement des compétences des syndicats d'énergie de l'Entente (production d'énergie, achat d'énergie, développement des réseaux d'infrastructures de recharge de véhicules électriques...) renforce la nécessité d'être un acteur de la mutation liée aux réseaux intelligents marquée par les évolutions suivantes : les consommateurs deviendront ainsi acteurs, l'énergie des producteurs délocalisés sera mieux maîtrisée, tout cela dans un souci de meilleure gestion de l'énergie produite et consommée, en lien avec les énergies renouvelables. Afin de cibler au mieux les expérimentations que les 13 syndicats pourraient partager, l'Entente a validé le lancement d'une étude. La Région et l'ADEME souhaitent participer à cette étude. Une aide financière de leur part est envisageable. Cette étude nécessite l'accompagnement d'un expert. Le coût estimé est d'environ 30 000 € à la charge des SDE. Un SDE de l'Entente sera désigné comme pilote de cette opération ; il assurera les aspects administratifs et financiers du marché, les fonctions de pilotage, d'animation et de secrétariat. Les frais financiers seront ventilés à part égale entre les 13 syndicats à travers une convention financière et les syndicats prévoient cela dans leurs budgets. Le Président propose aux membres du bureau d'approuver ce projet d'étude régionale mutualisée qui a été validé au sein de l'entente régionale. Après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité l'engagement du SDE sur cette démarche et autorise le président à signer tout acte s'y rapportant et à engager les dépenses correspondantes dans la limite de 3 000 euros

N°	Objet de la délibération
DL 78-10-2017	Mise en œuvre d'une décision de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée du 28 09 2017 « Participation au salon Energaïa » M. le Président explique aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, plusieurs orientations ont été prises, qu'il convient de soumettre à leur approbation. La troisième d'entre elles a porté sur la <u>communication des SDE et plus particulièrement sur leur participation au salon Energaïa.</u> Dans la continuité du développement du projet de l'entente des syndicats d'énergies de la région Occitanie et de sa visibilité, il est proposé de participer au salon ENERGAIA 2017 qui se tiendra les 13 et 14 décembre prochains à Montpellier. Afin de promouvoir ce dossier, il est proposé que les 13 syndicats d'énergies puissent partager, comme l'an dernier, un stand commun. De ce fait, une convention est nécessaire afin de fixer les modalités financières de remboursement de ces frais liés notamment aux réservations, aux locations et à l'aménagement du stand, à Hérault Energies, qui procède à toutes les avances. Au terme de la manifestation, Hérault Energies présentera de manière contradictoire un état détaillé des dépenses engagées. Chacun des syndicats départementaux d'énergies de la région sera redevable de la somme totale de ces frais divisée par le nombre de participants. En conclusion, le Président propose : - d'approuver la participation du SDE65 au salon d'ENERGAIA en décembre prochain à Montpellier (4 élus et le directeur). - d'autoriser le Président à signer la « convention d'organisation et de répartition de frais communs des syndicats d'énergies de la région Occitanie » avec le Syndicat Hérault Energies. - d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à ces décisions exposées ci-dessous. Après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité l'engagement du SDE sur cette démarche et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant et à engager les dépenses correspondantes dans la limite de 3 000 euros.

Le directeur poursuit par la présentation de la signature de deux partenariats :

- partenariat avec l'ADEME

La convention de partenariat avec l'ADEME sera signée lors du forum Energaïa en présence du Président de l'ADEME.

- feuille de route « transition énergétique » avec la Région Occitanie

Les Syndicats de l'Entente ont proposé de signer une feuille de route avec la Région pour participer à la mise en œuvre du projet de Région à énergie positive.

Le Bureau se dit favorable à la création de ces deux partenariats et **deux délibérations sont donc prises.**

N°	Objet de la délibération
DL 79-10-2017	Mise en œuvre d'une décision de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée du 28 09 2017 « Signature d'une feuille de route « transition énergétique 2018 » en partenariat avec la Région Occitanie » M. le Président explique aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, plusieurs orientations ont été prises, qu'il convient de soumettre à leur approbation. La quatrième d'entre elles a porté sur <u>la signature d'une feuille de route « transition énergétique 2018 » en partenariat avec la Région Occitanie.</u> Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat, conclue le 29 décembre 2016, entre la Région et l'Entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, regroupant les 13 syndicats d'énergie de la région, les partenaires ont décidé d'adopter la feuille de route suivante relative aux actions de transition énergétique au titre de l'année 2018, à conclure lors du salon Energaïa : 1) Engagements sur le volet institutionnel : 2) Energies renouvelables (ENR) et maîtrise de l'énergie : 3) Raccordement producteurs : soutien de la démarche d'un droit de regard renforcé pour améliorer le process et la stratégie d'implication des SDE pour une meilleure maîtrise du raccordement des producteurs 4) Innovation 5) Observatoire de l'énergie : participation des SDE à l'OrEO (Observatoire de l'Energie d'Occitanie). Après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité la feuille de route 2018 « transition énergétique » établie en partenariat avec la Région Occitanie et l'engagement du SDE sur cette démarche. Il autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant en lui demandant de restituer en bureau les résultats.

N°	Objet de la délibération
DL 80-10-2017	Mise en œuvre d'une décision de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée du 28 09 2017 « Signature d'un partenariat avec l'ADEME » M. le Président explique aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, plusieurs orientations ont été prises, qu'il convient de soumettre à leur approbation. La cinquième d'entre elles a porté sur <u>la signature d'un partenariat avec l'ADEME</u> Pour parfaire le maillage territorial, l'ADEME a identifié les syndicats départementaux d'énergies comme des relais de l'action publique en faveur de la transition énergétique. Elle leur propose de formaliser leur rôle par la signature d'une convention de partenariat déclinée sous la forme d'un accord-cadre, pour une durée de quatre ans, matérialisant des échanges et soutiens techniques et d'ingénierie opérationnelle, voire financiers, visant à soutenir la mise en œuvre de la transition énergétique en Occitanie sur les items suivants :

	• la maîtrise de l'énergie • le développement des énergies renouvelables • le développement des réseaux intelligents • la promotion et le développement de la mobilité dé carbonée • le développement de montages techniques et financiers innovants • la gouvernance territoriale en matière de transition énergétique Cet accord serait conclu officiellement lors du salon Energaïa 2017 en présence de la presse. Le Président propose d'approuver d'approuver le projet d'accord-cadre de partenariat avec l'ADEME Occitanie-Pyrénées-Méditerranée. Après en avoir délibéré, le bureau approuve à l'unanimité le projet d'accord-cadre de partenariat avec l'ADEME Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et l'engagement du SDE sur cette démarche.
--	--

Question diverse « 1 » : programmation complémentaire (anticipation 2018)

Monsieur Rouch présente les deux communes concernées, à savoir Salles-Adour et Mazouau. Pour Salles-Adour, il s'agit de la réalisation de travaux de renforcement pour l'alimentation de la salle des fêtes, qui ont été chiffrés à 85 000 euros. Pour Mazouau, il s'agit d'une étude d'enfouissement de réseaux dont le montant s'élève à 6 000 euros, avec une part à la charge de la commune.

Le Bureau ne s'oppose pas à cette programmation complémentaire.

Question diverse « 2 » : participation financière du SDE à un véhicule électrique associatif financé par un particulier pour la commune de Luz-Saint-Sauveur

Le directeur présente le dossier et explique que si le Bureau se décide sur une participation financière éventuelle du Syndicat, cette somme ne sera pas remise au particulier mais à la commune de Luz.

Claude Cazabat, Michel Pelieu et Jean-Claude Piron se montrent très réservés car ce genre de sollicitation est en constante augmentation et ils ne souhaitent pas rentrer dans cette démarche.

Les membres du Bureau refusent que le SDE65 y participe et le Président appellera le maire de Luz-Saint-Sauveur pour lui expliquer qu'il n'y aura pas de précédent.

Question diverse « 3 » : aménagement des locaux du SDE

Monsieur Vidalon, architecte, ne pouvant pas assurer cette mission, c'est Monsieur Gil qui l'assurera, en co-traitance de Monsieur Vidalon. Le bureau donne son accord et autorise le Président à signer le contrat ainsi modifié et tout document se rapportant à cette affaire.

Question diverse « 4 » : départ en retraite de Maurice Dossat et cadeau de naissance pour Myriam Mendès, membre du Bureau

Le bureau est d'accord pour une participation de 650 € pour le départ en retraite de Monsieur Dossat et 200 euros pour la naissance du fils de Madame Mendès. ***Deux délibérations seront prises en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 73-10-2017	Départ à la retraite de Maurice Dossat <i>Le Président informe les membres du Bureau du départ à la retraite de Monsieur Dossat, ingénieur principal.</i> <i>A cette occasion, le Président propose, comme le veut la tradition, qu'un cadeau de départ lui soit remis. Il propose donc qu'une somme d'un montant total de 650,00 € soit affectée à l'achat du cadeau.</i> <i>Ouï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité, décide qu'à l'occasion du départ à la retraite de Maurice Dossat, une somme de 650,00 € sera affectée à l'achat du cadeau.</i>

N°	Objet de la délibération
DL75-10-2017	Naissance de James Mendès-Laffitte <i>Le Président informe les membres du Bureau de la naissance de James Mendès-Laffitte, dont la maman, Myriam Mendès, est membre du bureau.</i> <i>A cette occasion, le Président propose qu'un cadeau de naissance lui soit remis. Il propose donc qu'une somme d'un montant total de 200,00 € soit affectée à l'achat du cadeau.</i> <i>Ouï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité, décide qu'à l'occasion de cette naissance, une somme de 200,00 € sera affectée à l'achat du cadeau.</i>

Question diverse « 5 » : les 70 ans du SDE

Pour cette occasion particulière, Monsieur Rouch propose la rédaction d'une lettre d'actualité spéciale et la remise aux délégués lors de l'assemblée générale du 15 décembre d'un verre sur lequel le nouveau logo sera apposé. Le Bureau approuve cette proposition.

Question diverse « 6 » : présentation des prochaines réunions

Le calendrier jusqu'à la fin 2017 est présenté aux membres du Bureau.

La séance est levée à 19 h 15.

PJ au présent compte-rendu :

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 70-10-2017 Autorisation de signature du marché : détection et géo-référencement du réseau d'Eclairage Public

DL 71-10-2017 Autorisation de signature du premier marché subséquents d'audits énergétiques de bâtiments publics

DL 72-10-2017 Appel d'offres de la CRE – projet photovoltaïque de Rabastens - marché aux bestiaux -

DL 73-10-2017 Départ à la retraite de Monsieur Maurice Dossat

DL 74-10-2017 Autorisation de signature de l'accord-cadre à marchés subséquents : audits énergétiques de bâtiments publics

DL 75-10-2017 Naissance de James Mendès-Laffitte

DL 76-10-2017 Renouvellement des concessions de distribution électrique en Occitanie

DL 77-10-2017 Développement des Smart Grid au sein des SDE

DL 78-10-2017 Participation au salon Energaïa

DL 79-10-2017 Signature d'une feuille de route « transition énergétique 2018 » en partenariat avec la Région Occitanie

DL 80-10-2017 Signature d'un partenariat avec l'ADEME

Le Président

Les membres du Bureau

Daniel FROSSARD